

- 7 MAI 2021

MAIRIE
M. Jean-Claude LECINSE
Maire,
Place Roger Chauveau
77550 LISSY

RECOMMANDEE AVEC A/R

Réf. : AT.FP/EM21-020
Service Aménagement du Territoire
Affaire suivie par Elodie MAZIN
Tél. ligne directe 01 74 60 52 47

Serris, le 26 avril 2021

Objet : PLU LISSY

Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal a délibéré pour arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lissy. Ce dernier nous a été transmis le 18 février 2021 pour avis dans le cadre de l'association de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne à cette révision de PLU et conformément à l'article L 132-7 du code de l'Urbanisme.

Après analyse du document, la CCI Seine-et-Marne émet un avis favorable avec les remarques suivantes :

Afin d'assurer une meilleure cohérence entre les pièces du PLU, la CCI Seine-et-Marne recommande de compléter :

- le diagnostic relatif aux activités économiques en page 27 du rapport de présentation afin de mentionner l'activité économique présente au lieu-dit du Bois Gauthier. Ce complément permettrait de mieux justifier l'orientation du PADD relative à cette activité et la mise en œuvre de la zone Ax au plan de zonage et au règlement.
- les orientations relatives au développement économique au PADD afin d'ajouter un objectif pour inscrire le développement du site de l'aérodrome de Paris-Villaroche. Ce complément permettrait de mieux justifier la mise en œuvre de la zone UZ au plan de zonage et au règlement.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte nos demandes de modifications sollicitées dans le présent avis.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir le dossier approuvé sous format numérique ainsi que la couche cartographique (format Shape) des pièces cartographiques.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JR JACQUEMARD', written over a horizontal line.

Jean-Robert JACQUEMARD